

# PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance ordinaire du 8 mars 2021

Présidence : Carmelo MILINTENDA, maire

Secrétaire : K. MULLER

La présidence de séance est confiée à M. Christian ROLLER, 1<sup>er</sup> adjoint, durant le point 4.

Présents : Guillaume KLEINMANN, Maryline MESSINA KLEIN, Jean-Luc MORGEN, Colette RITZLER, Christian ROLLER, Peter SCHWEIZER, Yannick SCHWEIZER, David UEBERSCHLAG.

Absents excusés : Nicolas ESCALIN et Béatrice RITTER.

Procuration : de M. Nicolas ESCALIN à M. Christian ROLLER et de Mme Béatrice RITTER à Mme Maryline MESSINA-KLEIN.

Date de convocation : 02/03/2021

Début de séance : 19H00

Monsieur le maire Carmelo MILINTENDA ouvre la séance et souhaite la bienvenue à l'assemblée.

### Ordre du jour :

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance précédente
3. Rapport des responsables de commissions
  - A. Monsieur l'adjoint Christian ROLLER
  - B. Madame l'adjointe Colette RITZLER
  - C. Monsieur l'adjoint Jean-Luc MORGEN
  - D. Monsieur le maire Carmelo MILINTENDA
4. Compte administratif 2020
5. Compte de gestion 2020
6. Budget primitif 2021
7. Création du poste de rédacteur territorial de 2<sup>ème</sup> classe
8. Mise à jour du tableau des effectifs de la commune
9. Règlement intérieur du conseil municipal
10. Convention régissant le corps de première intervention intercommunal
11. Avis sur le pacte de gouvernance de Saint-Louis agglomération
12. Confirmation d'obtention du fonds de concours de Saint-Louis agglomération
13. Tour de table

### **1. Désignation d'un secrétaire de séance**

Madame Katia MULLER est désignée secrétaire de séance.

### **2. Approbation du procès-verbal de la séance précédente**

Le procès-verbal de la séance précédente est signé par les conseillers municipaux.

### **3. Rapport des responsables de commissions**

#### Exposé de Monsieur l'adjoint Christian ROLLER

M. ROLLER relate que :

- des réparations ont été effectuées par l'entreprise TP du Sund'GO au niveau des ilots de la rue de Hagenthal et qu'une permission de voirie pour d'autres interventions lui sera délivrée prochainement ;
- des panneaux de signalisation et des panonceaux seront commandés pour équiper divers secteurs du village, place du pôle civique y compris. Un devis est attendu.

- la sécurité au croisement de la rue d'Oberwil et de la rue Principale est soumise à questionnement : la priorité à droite actuellement en vigueur qui permet aux usagers de la rue d'Oberwil d'accéder à la RD16 est peu respectée. M. ROLLER réfléchit à l'éventualité de modifier la circulation par un « stop » au bas de la rue d'Oberwil ce qui rendrait la route départementale prioritaire. Le sujet sera approfondi en commission.
- l'entretien des chemins et l'élagage ont été réalisés par la SCEA Paul UEBERSCHLAG.
- la toiture de la ferme communale nécessite des réparations, des tuiles sont à remplacer au presbytère et sur les bâtiments communaux rue d'Oberwil. L'entreprise Kleinmann réalisera un devis pour chiffrer les travaux à prévoir.

### Exposé de Madame l'adjointe Colette RITZLER

Madame l'adjointe informe :

- Elle a assisté à une réunion en visioconférence de la commission santé de Saint-Louis agglomération. Un diagnostic sur les déserts médicaux révèle que dans un avenir proche, le territoire va se trouver en pénurie de médecins généralistes. Elle informe également qu'un centre de dialyse a été créé à la clinique de Saint-Louis.
- Mme RITZLER a par ailleurs assisté au conseil d'école. Ont notamment été abordées les questions d'effectifs, la sécurisation de la rue de Benken, les travaux d'entretien, les besoins et les projets, la volonté de réaliser un potager en commun avec le périscolaire.

### Exposé de Monsieur l'adjoint Jean-Luc MORGEN

Monsieur l'adjoint expose :

- Il a déneigé avec l'ouvrier communal et profite de sa prise de parole pour remercier David UEBERSCHLAG qui a prêté main forte en se mobilisant dès 4H certains matins.
- Les déchets végétaux issus de la taille des arbres communaux seront ramassés par un particulier, sans frais.
- Vidage des anciens locaux de la mairie rue d'Oberwil : toutes les archives municipales ont été déplacées au pôle civique.
- Des missels, des ouvrages et des tenues sont entreposés dans l'ancien presbytère ; le conseil de fabrique et l'Abbé décideront de leur sort.
- Des poubelles et des cendriers ont été installés à l'extérieur du pôle civique.
- De l'amiante a été jeté dans le bac des déchets installé devant la ferme. La personne responsable de ce dépôt a été identifiée et l'adjoint lui a demandé de le retirer pour l'acheminer dans un site spécialisé.

Monsieur le maire demande à M. MORGEN s'il a progressé dans le projet d'installation de panneaux d'information sur le site des déchets verts. Il répond qu'il est en contact avec Mme RITZLER pour cette opération. Cette dernière rappelle qu'en vertu de la Constitution, ce panneau devra être rédigé en français. Les conseillers acquiescent.

### Exposé de Monsieur le maire Carmelo MILINTENDA

Monsieur le maire introduit son propos en faisant remarquer qu'une année s'est quasiment écoulée depuis le 1<sup>er</sup> tour des élections municipales. Il souhaite remercier tous les conseillers pour leur investissement et le travail déjà accompli.

Il pense à ses adjoints, aux conseillers qui se sont dévoués pour le déneigement, à ceux qui ont travaillé sur le bulletin, contribué à l'action en faveur des seniors ou à tout autre engagement durant ces 12 derniers mois.

Monsieur le maire rapporte :

- Péri-scolaire : il a assisté à une réunion avec les dirigeants du péri-scolaire. Il remercie toute l'équipe notamment pour la bonne tenue de la structure, les décorations du village à l'occasion des fêtes, les efforts déployés pour mettre en œuvre le protocole sanitaire.
- Antenne de télécommunication : Monsieur PAYEN, chargé de mission de la Commune Européenne d'Alsace, a informé le maire début février que la commune a été détectée comme ayant une couverture en téléphonie mobile très limitée et que des études radio confirmaient ce diagnostic. Il a indiqué qu'un arrêté ministériel serait pris le 12 février en faveur de l'implantation d'un pylône sur le ban communal et souhaitait recueillir le sentiment du maire à ce sujet. M. MILINTENDA lui a répondu que la commune avait déjà par le passé pris des initiatives en faveur du désenclavement téléphonique du village et que cela répondait effectivement à un besoin.
- Chrome VI : le service de l'eau et de l'assainissement de Saint-Louis agglomération n'exclut pas une contamination par le forage lui-même. C'est une piste qui est actuellement suivie.  
Des administrés ont demandé au maire si des filtres à chrome VI peuvent être mis en place sur leurs installations. Il leur a répondu qu'il se renseignerait.

## 4. Compte administratif 2020

### Délibération

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Le compte administratif 2020 dressé par le maire peut se résumer ainsi :

	LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
		DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
SERVICE COMMUNAL	RESULTATS REPORTES (N-1)		203 981,26		216 966,24	0,00	420 947,50
	OPERATIONS DE L'EXERCICE	461 331,43	565 271,36	2 519 556,70	2 742 856,12	2 980 888,13	3 308 127,48
	<b>TOTAUX</b>	<b>461 331,43</b>	<b>769 252,62</b>	<b>2 519 556,70</b>	<b>2 959 822,36</b>	<b>2 980 888,13</b>	<b>3 729 074,98</b>
	<b>RESULTATS DE CLOTURE</b> <i>à reporter en N+1</i>	<i>0,00</i>	<i>307 921,19</i>	<i>0,00</i>	<i>440 265,66</i>	<i>0,00</i>	<i>748 186,85</i>
	RESTES A REALISER	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>461 331,43</b>	<b>769 252,62</b>	<b>2 519 556,70</b>	<b>2 959 822,36</b>	<b>2 980 888,13</b>	<b>3 729 074,98</b>
	<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>0,00</b>	<b>307 921,19</b>	<b>0,00</b>	<b>440 265,66</b>	<b>0,00</b>	<b>748 186,85</b>

### Le Conseil municipal, après délibération,

sur le budget principal, par 10 voix « pour » et 1 abstention :

- CONSTATE les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser.
- ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

## 5. Compte de gestion 2020

### Délibération

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L2121 ;

### Le conseil municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2020 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2020 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

### déclare par 10 voix « pour » et 1 abstention,

que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2020 par le receveur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part ;

## **6. Budget primitif 2021**

### Délibération

Vu les propositions budgétaires du maire concernant le service « Commune » 2021,

### **A/ Le Conseil municipal délibère et approuve le budget primitif 2021 du service communal (m.14) par 10 voix « pour » et 1 bulletin « nul » :**

prévisions	→	fonctionnement (dépenses = recettes) :	657 231,19 €
	→	investissement (dépenses = recettes) :	665 451,66 €

### **B/ Le budget primitif a été voté avec reprise des résultats 2020, soit :**

\* VENTILATION de l'excédent de fonctionnement 2020 de 307 921,19 € :  
157 921,19 € au c/002 du fonctionnement du BP communal 2021  
150 000,00 € au c/1068 de l'investissement du BP communal 2021

\* VENTILATION de l'excédent d'investissement 2020 de 440 265,66 € :  
440 265,66 € au c/001 de l'investissement du BP communal 2021

### **C/ Subventions versées**

Des subventions sont inscrites au compte 6574 du budget primitif 2021. La liste exhaustive et les sommes affectées sont les suivantes :

AMIS DES OISEAUX : 300,00 €  
SOCIETE ARBORICULTEURS : 300,00 €  
AMICALE SAPEURS POMPIERS : 200,00 €  
PERISCOLAIRE LA CIGALE : 9 000,00 €  
LES FOURMIS DE NEUWILLER : 500,00 €  
CONSEIL DE FABRIQUE : 200,00 €  
APALIB : 500,00 €  
APAMAD : 500,00 €  
UNION DEP. DES SAPEURS POMPIERS : 120,00 €  
PRO LANDSKRON : 100,00 €

### Vote des taux d'imposition

Vu le Code général des collectivités territoriales  
Vu la loi de finances pour 2021

Monsieur le maire expose qu'il convient de fixer les taux de la taxe foncière sur bâti et de la taxe foncière sur non bâti.

Il émet les propositions de taux suivantes :

- Taxe foncière sur bâti : 16,86 + 13,17 (transfert du taux du département) = 30,03 %
- Taxe foncière sur non bâti : 99,43 %

### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité avec 10 voix « pour » et 1 bulletin nul :**

APPROUVE la proposition du maire et fixe les taux :  
de la taxe foncière sur bâti à 30,03 %  
de la taxe foncière sur non bâti à 99,43%

## **7. Création du poste de rédacteur territorial de 2<sup>ème</sup> classe**

### Délibération portant fixation du taux de promotion à l'avancement de grade

Vu le Code des Collectivités Territoriales,  
Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;  
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 49 ;  
Vu le budget de la collectivité territoriale ;  
Vu le modèle de délibération du Centre de Gestion FPT du Haut-Rhin ;

Sur rapport de Monsieur le maire,

### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix « pour » :**

- Décide, de fixer le taux de promotion propre à l'avancement de grade à 100 % pour l'ensemble des cadres d'emplois.
- Il est applicable à l'effectif des fonctionnaires territoriaux des cadres d'emplois remplissant les conditions individuelles d'avancement de grade. Il détermine le nombre maximum de fonctionnaires territoriaux pouvant être promus à l'un des grades d'avancement.

Lorsque l'application du taux de promotion conduit à calculer un nombre de fonctionnaires promouvables au grade supérieur qui n'est pas un nombre entier, le nombre ainsi calculé est arrondi à l'entier supérieur.

### Délibération portant création d'un poste de rédacteur territorial de 2<sup>ème</sup> classe

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des missions assurées, le maire propose au conseil municipal la création d'un emploi de rédacteur territorial de 2<sup>ème</sup> classe.

Après avoir entendu Monsieur le maire dans ses explications complémentaires,

### **Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix « pour » :**

DECIDE

▪la suppression, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2021 d'un emploi permanent à temps complet de rédacteur territorial

▪la création, à compter de cette même date, d'un emploi permanent à temps complet de rédacteur territorial de 2<sup>ème</sup> classe

PRECISE

▪que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

## 8. Mise à jour du tableau des effectifs

### Délibération

Pour tenir compte de l'évolution des postes de travail et des nécessités de service, et tenant compte d'un avancement de grade au poste de rédacteur territorial de 2<sup>ème</sup> classe, le maire propose au conseil municipal d'adopter la mise à jour du tableau des effectifs comme suit :

Cadre d'emploi	catégorie	grade	effectifs	quotité du temps de travail
Rédacteur territorial	B	Rédacteur territorial de 2 <sup>ème</sup> classe	1	35/35 <sup>ème</sup>
Adjoint administratif	C	Adjoint administratif	1	20/35 <sup>ème</sup>
Adjoint technique	C	Adjoint technique	1	35/35 <sup>ème</sup>
ATSEM	C	Agent spécialisé principal de 2 <sup>ème</sup> classe des écoles maternelles	1	24/35 <sup>ème</sup>

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 11 voix « pour »,**

APPROUVE la mise à jour du tableau des effectifs.

## 9. Règlement intérieur du conseil municipal

### Délibération

Vu le Code général des collectivités locales,

Monsieur le maire propose au conseil municipal d'adopter son règlement intérieur.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité par 11 voix « pour »,**

- PREND ACTE du contenu du règlement intérieur
- APPROUVE le règlement intérieur du conseil municipal.

## 10. Convention régissant le corps de première intervention intercommunal

Le sujet est reporté, le maire n'ayant, à ce stade, pas obtenu suffisamment d'éléments.

## **11. Avis sur le pacte de gouvernance de Saint-Louis agglomération**

### Délibération

Vu le Code général des collectivités locales,  
Vu la loi engagement et proximité du 27 décembre 2019

Monsieur le maire expose :

La loi engagement et proximité du 27 décembre 2019 a introduit la possibilité d'élaborer un Pacte de Gouvernance entre les communes et l'EPCI.

Dans ce cadre, à l'issue d'un débat qui s'est tenu le 14 octobre 2020, le Conseil de Communauté de Saint-Louis Agglomération s'est prononcé en faveur de l'élaboration d'un Pacte de Gouvernance qui doit permettre de faciliter le dialogue, la coordination, l'association et la délégation de moyens pour renforcer les liens entre l'EPCI et ses communes membres.

Les élus ayant contribué à son élaboration dans le cadre de la Conférence des maires, le projet de Pacte de Gouvernance vient ainsi préciser les dispositifs mis en place pour faciliter les relations entre Saint-Louis Agglomération et ses 40 communes membres.

Afin d'en finaliser son adoption, le projet de Pacte de Gouvernance doit être transmis aux communes membres pour avis des conseils municipaux.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité par 11 voix « pour »,**

EMET un avis favorable au projet de Pacte de Gouvernance tel qu'établi entre Saint-Louis Agglomération et ses communes membres.

## **12. Confirmation d'obtention du fonds de concours de Saint-Louis agglomération**

### Délibération

Vu le Code général des collectivités locales,

Monsieur le maire expose :

Qu'une délibération du 28 mars 2018 de Saint-Louis agglomération a instauré des fonds de concours et qu'une délibération du 27 janvier 2021 accorde un fonds de concours de 21 962,50 € HT à la commune de Neuwiller pour les travaux de remplacement des luminaires par des LEDS.

Une convention ayant pour objet de déterminer les modalités de versement de ce fonds de concours par Saint-Louis agglomération à la commune doit être signée par le maire.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité par 11 voix « pour »,**

AUTORISE Monsieur le maire à signer la convention

## **13. Tour de table**

Monsieur le maire indique que les élections départementales et régionales auront lieu les dimanches 13 et 20 juin 2021. Le planning du bureau de vote devra être constitué.

### Questions orales des conseillers municipaux :

#### Colette RITZLER :

Madame l'adjointe remercie les conseillers qui se sont relayés pour assurer le déneigement des rues avec l'ouvrier communal.

#### David UEBERSCHLAG :

Le conseiller signale l'aménagement d'un terrain hors agglomération, au lieu-dit Schmalersberg. Un abri de jardin y a été érigé et le sol naturel recouvert par du concassé. Durant le mandat précédent des démarches avaient été effectuées auprès du propriétaire afin qu'il retire son abri. La demande de la mairie était restée lettre morte. Le maire prendra connaissance du dossier et relancera la procédure.

#### Yannick SCHWEIZER :

Il se joint aux remerciements formulés par Mme RITZLER à l'égard des déneigeurs.

#### Maryline MESSINA-KLEIN :

- Le maire ayant évoqué l'implantation d'un colombarium parmi d'éventuels autres projets, Mme MESSINA-KLEIN lui fait remarquer que cette idée ne figurait pas dans la liste élaborée en début de mandat. Monsieur le maire informe que rien n'est décidé à ce propos mais qu'il s'agit d'une demande de plus en plus répandue et pressante des habitants. Mme RITZLER explique que l'intérêt de la population pour des structures à urnes existe depuis des années mais que ce projet avait été sans cesse repoussé par les mandats successifs pour des raisons financières.
- La conseillère relate que suite à un manque de combustible, le chauffage avait été coupé quelques heures dans le bâtiment. Elle se demande si les commandes de granulés ne peuvent pas être anticipées ou contractualisées. Le maire explique que la demande de réassort a été opérée bien des semaines avant que le silo ne soit vidé. Monsieur ROLLER explique que le système d'alimentation de la chaudière qui s'opère par des bras ramenant le combustible vers une vis sans fin perd de son efficacité dès lors que le niveau de matière est bas. De plus, le manque de recul de l'équipe municipale sur ce système affecte aussi l'organisation interne. Monsieur le maire mettra tout en œuvre pour que la situation ne se reproduise plus. Il en profite pour sensibiliser les usagers des locaux à réduire le chauffage quand les pièces ne sont pas occupées ou encore de fermer portes et fenêtres en-dehors des aérations quotidiennes.
- La conseillère demande si la date des conseils municipaux peut être connue bien avant la convocation officielle. Le maire répond que cela n'est pas forcément possible mais qu'il y réfléchirait.
- Mme MESSINA-KLEIN remercie à son tour l'équipe des déneigeurs.

#### Guillaume KLEINMANN :

Le conseiller exprime qu'il n'a pas eu le temps de prendre connaissance de toutes les annexes transmises avec la convocation du conseil municipal et qu'il lui était par conséquent difficile de se prononcer sur certains sujets, notamment le pacte de gouvernance élaboré par SLA qui était très volumineux. N'en ayant pris connaissance personnellement il aurait souhaité que le maire en fasse une synthèse orale. Sans en avoir parcouru et retenu chaque ligne, M. ROLLER pense que la notion de confiance entre également en jeu lorsqu'il s'agit de s'exprimer sur le contenu des documents soumis à l'approbation du conseil. Sur la possibilité de délivrer les documents plus en amont, le maire répond là aussi, que cela n'est pas toujours réalisable.



Monsieur le maire clôt la séance.

**Prochaine séance : 29 mars 2021**

**Levée de séance : 22H15**

**Tableau des signatures pour l’approbation du procès-verbal des délibérations du conseil municipal de la séance du 8 mars 2021.**

**Ordre du jour :**

1. Désignation d’un secrétaire de séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance précédente
3. Rapport des responsables de commissions
  - A. Monsieur l’adjoint Christian ROLLER
  - B. Madame l’adjointe Colette RITZLER
  - C. Monsieur l’adjoint Jean-Luc MORGEN
  - D. Monsieur le maire Carmelo MILINTENDA
4. Compte administratif 2020
5. Compte de gestion 2020
6. Budget primitif 2021
7. Création du poste de rédacteur territorial de 2ème classe
8. Mise à jour du tableau des effectifs de la commune
9. Règlement intérieur du conseil municipal
10. Convention régissant le corps de première intervention intercommunal
11. Avis sur le pacte de gouvernance de Saint-Louis agglomération
12. Confirmation d’obtention du fonds de concours de Saint-Louis agglomération
13. Tour de table

Nom et prénom	Qualité	Signature	Procuration
MILINTENDA Carmelo	Maire		
ROLLER Christian	Adjoint 1		
RITZLER Colette	Adjoint 2		
MORGEN Jean-Luc	Adjoint 3		
KLEINMANN Guillaume	Conseiller municipal		
MESSINA-KLEIN Maryline	Conseiller municipal		
RITTER Béatrice	Conseiller municipal	A donné procuration à Maryline MESSINA-KLEIN	
UEBERSCHLAG David	Conseiller municipal		
ESCALIN Nicolas	Conseiller municipal	A donné procuration à Christian ROLLER	
SCHWEIZER Peter	Conseiller municipal		
SCHWEIZER Yannick	Conseiller municipal		